République Française

Département des Alpes de Haute Provence

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONAIS BUECH

# EXTRAIT N° 139.22 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### Membres du Conseil Communautaire :

**SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2022** 

- En exercice: 89 - Présents: 62

Votants: 74 (12 procurations)Suffrages exprimés: 74 (74 pour)

- Secrétaire de séance : M. Florent ARMAND

Le douze septembre deux mille vingt-deux, à dix-sept heures trente, le conseil de communauté dûment convoqué le six septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de l'Alcazar (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

#### Présents ou représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON
- Pour la commune de Barret sur Méouge : Mme Annick ARMAND
- Pour la commune de Bayons : M. Régis RIOTON
- Pour la commune de Bellaffaire : M. Bernard CAVEING
- Pour la commune de Châteaufort : Mme Geneviève DEMONTIS
- Pour la commune de Clamensane : Mme Emilie VAUTRIN
- Pour la commune d'Entrepierres : Mme Florence CHEILAN
- Pour la commune d'Eourres : Mme Caroline YAFFEE
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : Mme Frédérique FONFREYDE
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de Garde-Colombe : M. Damien DURANCEAU
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Jérôme FRANCOU
- Pour la commune de La Piarre : Mme Frédérique XAVIER
- Pour la commune de Laborel : Mme Renée MAOUI
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
  - M. Jean-Marc DUPRAT
  - Mme Martine GARCIN
  - M. Michel JOANNET
  - Mme Michèle MAFFREN
  - M. Pierre SEINTURIER
  - Mme Isabelle LAMONTRE-MOULIN représentée par Mme Martine GARCIN à qui elle a donné procuration
  - M. Maurice BRUN représenté par Mme Anne TRUPHEME à qui il a donné procuration
  - Mme Anne TRUPHEME
- Pour la commune de Lazer : M. André GUIEU
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN
- Pour la commune du Poët : M. Georges PAPEGAY
- Pour la commune de l'Epine : M. Luc DELAUP
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI représenté par M. Jean-Michel MAGNAN à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Marc GARLET
- Pour la commune de Méreuil : Mme Annick REYNAUD-FREY
- Pour la commune de Mison :
  - M. Robert GAY
  - Mme Maryline RICHAUD
- Pour la commune de Monêtier Allemont : Mme Ghislaine OLIVE

- Pour la commune de Nibles: M. Jean-Jacques LACHAMP représenté par Mme Geneviève DEMONTIS à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Fabiola NUNEZ
- Pour la commune d'Orpierre : M. Gilles CREMILLIEUX
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane REYNAUD-DELAUP représentée par M. Luc DELAUP à qui elle a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Jeannie DENIEAULT
- Pour la commune de Rosans : M. Lionel TARDY
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Pierre ROUX représenté par son suppléant, M. Bernard COSSU
- Pour la commune de Saint Geniez : M. Olivier CHABRAND
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND.
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Salérans : M. Eric DEGUILLAME représenté par M. Florent ARMAND à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Pierre PAYAN
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND
- Pour la commune de Serres :
  - M. Daniel ROUIT
  - Mme Véronique ARLAUD
- Pour la commune de Sigottier : M. Jean DEPEYRE
- Pour la commune de Sisteron :
  - M. Daniel SPAGNOU
  - M. Jean-Pierre TEMPLIER
  - Mme Christine REYNIER
  - Mme Nicole PELOUX
  - M. Bernard CODOUL
  - Mme Christiane GHERBI
  - M. Nicolas LAUGIER
  - Mme Cécilia LOUVION représentée par M. Bernard CODOUL à qui elle a donné procuration
  - Mme Christiane TOUCHE représentée par M. Jean-Pierre TEMPLIER à qui elle a donné procuration
  - Mme Françoise GARCIN représentée par M. Daniel SAPGNOU à qui elle a donné procuration
  - Mme Emilie SCHMALTZ représentée par Mme Christine REYNIER à qui elle a donné procuration
  - M. Patrick CLARES représenté par Mme Nicole PELOUX à qui il a donné procuration
  - M. Sylvain JAFFRE
  - Mme Stéphanie SEBANI
  - M. Jean-Louis CLEMENT
- Pour la commune de Thèze : M. Gérard DUBUISSON
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune d'Upaix : M. Florent MARTIN
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
  - M. Gérard NICOLAS
  - Mme Béatrice ALLIROL représentée par M. Gérard NICOLAS à qui elle a donné procuration
  - M. Grégory MOULLET
- Pour la commune de Valavoire : M. Hervé MIRAN
- Pour la commune de Valdoule : M. Gérard TENOUX
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON représentée par son suppléant, M. Jean-Marie COLLOMBON
- Pour la commune de Villebois les Pins : Marianne ROUX

#### Absents non représentés :

- Pour la commune de Chanousse : M. Alain MATHIEU
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD
- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALLIER
- Pour la commune de Serres : M. Cédric MASCARIN
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ

- Pour la commune de Sisteron : M. Jean-Pierre BOY
- Pour la commune de Sisteron : M. Cyril DERDICHE
- Pour la commune de Sisteron : M. Franck PERARD
- Pour la commune de Sorbiers : M. Yves RABASSE
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO

# ORDRE DU JOUR : Budget général : décision modificative n°1

### Afin de prendre en compte :

- la provision constituée dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI,
- le remboursement au budget annexe des ordures ménagères de dépenses liées à l'utilisation d'une cuve à gazoil,
- la mise à jour de l'actif;
- l'intégration à l'actif des études suivies de travaux,
- la régularisation des intérêts courus non échus,

il est nécessaire d'adopter la décision modificative suivante sur le budget général 2022 de la CCSB :

# Section de fonctionnement :

### En dépenses :

- Chapitre 011 / compte 62875 (remboursement de frais aux communes membres) : augmentation de crédits de 4 000 €
- Chapitre 66 / compte 66112 (intérêts rattachement des ICNE) : augmentation de crédits de 27 089 €
- Chapitre 68 / compte 6815 (dotation aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant) : augmentation de crédits de 5 000 €
- Chapitre 022 (dépenses imprévues) : diminution de crédits de 36 089 €
- Chapitre 042 / compte 6811 (dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles) : diminution de crédits de 69 834 €
- Chapitre 023 (virement à la section d'investissement) : augmentation de crédits de 87 452 €

### En recettes:

- Chapitre 042 / compte 7768 (neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versé) : augmentation de crédits de 5 274 €
- Chapitre 042 / compte 7811 (reprises sur amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles) : ouverture de crédits de 12 344 €

Le total de la section de fonctionnement en dépenses et en recettes est ainsi porté à 20 797 180 €.

#### Section d'investissement:

### En dépenses :

- Chapitre 23 / compte 2317 (immobilisations reçues au titre d'une dispo à dispo) : diminution de crédits de 410 168 €
- Chapitre 040 / compte 198 (neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versés) : augmentation de crédits de 5 274 €
- Chapitre 040 / compte 28031 (frais d'études) : ouverture de crédits de 12 344 €
- Chapitre 041 / compte 2031 (frais d'études) : ouverture de crédits de 14 463 €
- Chapitre 041 / compte 2128 (autres agencements et aménagements de terrains): ouverture de crédits de 51 828 €

# En recettes:

• Chapitre 16 / compte 1641 (emprunts en euros) : diminution de crédits de 410 168 €

- Chapitre 040 / compte 28031 (frais d'études) : diminution de crédits de 9 976 €
- Chapitre 040 / compte 280422 (frais d'études) : augmentation de crédits de 5 274 €
- Chapitre 040 / compte 28128 (autres terrains) : diminution de crédits de 98 €
- Chapitre 040 / compte 28135 (installation générales, agencements) : diminution de crédits de 20 316 €
- Chapitre 040 / compte 28138 (autres constructions) : diminution de crédits de 1 841 €
- Chapitre 040 / compte 28158 (autres installations, matériel et outillage techniques) : diminution de crédits de 28 039 €
- Chapitre 040 / compte 28181 (installations générales, agencements et aménagements divers) : diminution de crédits de 15 538 €
- Chapitre 040 / compte 28182 (matériels de transport) : augmentation de crédits de 1 000 €
- Chapitre 040 / compte 28188 (autres immobilisations corporelles) : diminution de crédits de 300 €
- Chapitre 041 / compte 2031 (frais d'études) : ouverture de crédits de 51 828 €
- Chapitre 041 / compte 238 (avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles) : ouverture de crédits de 14 463 €
- Chapitre 021 (virement de la section de fonctionnement) : augmentation de crédits de 87 452 €.

Le total de la section d'investissement en dépenses et en recettes est ainsi porté à 5 313 818 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la décision modificative sur le budget général 2022.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire, Le jour de réception en Préfecture. Pour extrait conforme

> Le Président, Daniel SPAGNOU

Le secrétaire de séance, Florent ARMAND

Publiée le : 16 SEP. 2022